Démarche : Demande d'autorisation d'exercice de l'activité de sous-traitance de

préparations magistrales ou officinales

Organisme : Département Accès aux soins primaires

# Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

## **Formulaire**

Le présent formulaire vous permet de saisir l'Agence régionale de santé Pays de la Loire d'une demande d'autorisation d'exercice d'une activité de sous-traitance de préparations en pharmacie, en application de l'article R.5125-33-2 du code de la santé publique.

Cette démarche ne concerne que les officines de pharmacie installées dans la région Pays de la Loire. Pour les pharmaciens exerçant en dehors des Pays de la Loire, il convient de se rapprocher de l'Agence régionale de santé de la région concernée.

Nota Bene : Lorsque l'activité de sous-traitance de préparations porte notamment sur des préparations pouvant présenter un risque pour la santé, l'autorisation d'exercer l'activité de sous-traitance vaut également autorisation d'exécution de préparations dangereuses pour la santé. Il n'est donc pas utile de solliciter une autorisation distincte auprès de l'ARS.

Textes de référence :

- Articles L.5125-1, L.5125-1-1 et L. 5125-1-1-1 du code de la santé publique
- Article R.5125-33-2 du code de la santé publique

### Identité du/des demandeur(s)

#### NOM et Prénom du/des pharmacien(s) titulaire(s) ou gérant

Veuillez renseigner les noms et prénoms de l'ensemble des pharmaciens titulaires de l'officine	
	_

L'officine est-elle actuellement exploitée par une société ?

Oui

☐ Non

Demande d'autorisation d'exercice de l'activité de sous-traitance de préparations magistre Veuillez renseigner la forme sociale (EURL, SARL, SEL) et la raison sociale telles qu'elles apparaissent dans les statuts et sur le Kbis de la société	ales ou
Nom du représentant légal de la société exploitant l'officine, le cas échéant Veuillez renseigner les noms et prénoms du représentant légal, tel que désigné dans les statuts	
Adresse et coordonnées de la pharmacie	
Département Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  44 - Loire-Atlantique	
49 - Maine-et-Loire	
53 - Mayenne	
72 - Sarthe	
85 - Vendée	
N° et nom de la voie	
Complément d'adresse	
Code postal	
Commune	
Numéro de téléphone de la pharmacie ou du pharmacien demandeur Merci d'indiquer à quel numéro de téléphone vous pouvez être contacté(e) par l'ARS en cas de besoin	
Courrier électronique de contact  Merci d'indiquer l'adresse électronique à laquelle vous pouvez être contacté(e) par l'ARS en cas de besoin (si différente de l'adresse électronique utilisée à la création du compte démarches-simplifiées)	
Informations concernant l'organisation de l'activité de préparation	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Lettre de demande co-signée par tous les pharmaciens titulaires de l'officine	
La demande doit être signée par tous les pharmaciens titulaires / associés en exercice dans la société au moment du dépôt du dossier.	

Format recommandé : PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)

Demande d'autorisation d'exercice de l'activité de sous-traitance de préparations magistrales ou Carte professionnelle de l'année en cours  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Copie de la carte professionnelle
Format recommandé : PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Copie de la carte professionnelle
Format recommandé : PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Copie de la carte professionnelle
Format recommandé : PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)
Liste des formes pharmaceutiques envisagées et la/les catégorie(s) de préparations (formes stériles, substances CMR, préparations pédiatriques) Les catégories de préparations sont celles figurant dans l'arrêté du ministre chargé de la santé mentionné à l'article L.5125-1-1 du code de la santé publique.
L'activité de sous-traitance portera-t-elle (en tout ou partie) sur des préparations pouvant présenter un risque pour la santé ?  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Aménagement intérieur de l'officine  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Plan des locaux de l'officine où sont exécutées les préparations, avec indications des différentes zones et de leur superficie
Le plan doit être lisible. Le plan doit faire figurer l'aménagement, l'agencement et l'équipement intérieur de l'officine.
Taille recommandée pour une bonne lisibilité : format A3
Formats recommandés : PNG (.png), JPEG 2000 (.jp2), PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Plan des locaux de l'officine où sont exécutées les préparations, avec indications des différentes zones et de leur superficie
Le plan doit être lisible. Le plan doit faire figurer l'aménagement, l'agencement et l'équipement intérieur de l'officine.
Taille recommandée pour une bonne lisibilité : format A3
Formats recommandés : PNG (.png), JPEG 2000 (.jp2), PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Plan des locaux de l'officine où sont exécutées les préparations, avec indications des différentes zones et de leur superficie
Le plan doit être lisible. Le plan doit faire figurer l'aménagement, l'agencement et l'équipement intérieur de l'officine.

Taille recommandée pour une bonne lisibilité : format A3

3/5

# Demande d'autorisation d'exercice de l'activité de sous-traitance de préparations magistrales ou

Formats recommandés : PNG (.png), JPEG 2000 (.jp2), PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)

Cf chapitre 1 des BPP

Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Copie des diplômes des préparateurs en pharmacie  Format recommandé : PDF/A ou PDF1.7 (.pdf)  Descriptif des matériels, équipements et installations de préparation  by balances de portée et de sensibilité adaptées et contrôlées annuellement, hottes qualifiées  Voir §1.1.1 des BPP  Descriptif des systèmes informatisés dédiés à cette activité  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Notice d'information décrivant l'organisation générale, les moyens et procédures mis en œuvre pour respecter les bonnes pratiques de préparation  Format recommandé : PBF/A ou PBF1.7 (.pdf)  La notice doit notamment décrire les moyens mis en œuvre pour le respecter des dispositions du chapitre / des BPF comprenant  - une description succlinate de l'organisation mise en place pour assurer l'exécution de ces préparations (de la réception des substances à la liberation pharmaceutique des préparations).  - une évalue (on des risques relatifs à la manipulation de substances pouvrait présenter un risque pour la santé que vous unitiez dans les préparations (aris que se préparations de la substance. en relatife pour la santé due vous unitiez dans les préparations (aris que se préparations de la fié de dennées toxicologiques de la substance. Cette évaluation doit relatife de fine l'extraction de la fiérie de définit les risques encourus par les opérations roits des préparations en partie et de définir l'extraction de des BPP.  Nota Bene : L'évaluation des risques vous permet notamment de définit les risques encourus par les opérations ous més en place comme les préparations su campagne® (point /.3 des BPP).  Nota Bene : L'évaluation des risques vous permet de protection nécessier et ant au nueve un individuel que collectif fille vous permet également de définir les risques encourus par les opérateurs lors des expéparations et la contrôle de ces equipements.  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Descriptif des opérations relatives aux préparations.	Nombre et qualification des personnels affectés à l'exécution des préparations Listez ici les personnels affectés à l'activité depuis la décision de prise en charge de la prescription jusqu'à la libérat pharmaceutique.	tion
Copie des diplômes des préparateurs en pharmacie  Format recommandé : PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)  Descriptif des matériels, équipements et installations de préparation  Ex : balances de portée et de sensibilité adaptées et contrôlées annuellement, hottes qualifiées  Voir §1.1.11 des BPP  Descriptif des systèmes informatisés dédiés à cette activité  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Notice d'information décrivant l'organisation générale, les moyens et procédures mis en oeuvre pour respecter les bonnes pratiques de préparation  Format recommandé : PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)  La notice doit notamment décrire les moyens mis en œuvre pour le respecter des dispositions du chapitre 7 des BPP comprenant : - une description succincte de l'organisation mise en place pour assurer l'exécution de ces préparations (de la réception des substances à la libération pharmaceutique des préparations) une évaluation des risques relatifs à la manipulation de substances pouvant présenter un risque pour la santé que vous utilisez dans les préparations, ainsi que les dispositions prises pour la protection du personnel et de l'environnement au regard des risques recensés et notamment de la fiche de données toxicologiques de la substance. Cette évaluation doit être faite pour chaque substance précision si les locaux, matériels et équipements concernés sont dédiés à ces préparations et, à défaut, l'organisation mise en place comme les "oréparations par campagne" (point 7.3 des BPP).  Nota Bene : L'évaluation des risques vous permet notamment de définir les risques encourus par les opérateurs lors des préparations magistrales et de définir l'équipement de protection nécessaire tant au niveau individuel que collectif. Elle vous permet également de définir une procédure relative à la conductué à tenir en cas de contact avec ces substances. Le brochure l'NRS ND2201, disponible sur le site de l'INRS, vous aidera dans le choix, l'implantation et le contrôle de ces équipements.		
Copie des diplômes des préparateurs en pharmacie  Format recommandé : PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)  Descriptif des matériels, équipements et installations de préparation  Ex : balances de portée et de sensibilité adaptées et contrôlées annuellement, hottes qualifiées  Voir §1.1.11 des BPP  Descriptif des systèmes informatisés dédiés à cette activité  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Notice d'information décrivant l'organisation générale, les moyens et procédures mis en oeuvre pour respecter les bonnes pratiques de préparation  Format recommandé : PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)  La notice doit notamment décrire les moyens mis en œuvre pour le respecter des dispositions du chapitre 7 des BPP comprenant : - une description succincte de l'organisation mise en place pour assurer l'exécution de ces préparations (de la réception des substances à la libération pharmaceutique des préparations) une évaluation des risques relatifs à la manipulation de substances pouvant présenter un risque pour la santé que vous utilisez dans les préparations, ainsi que les dispositions prises pour la protection du personnel et de l'environnement au regard des risques recensés et notamment de la fiche de données toxicologques de la substance. Cette évaluation doit être faite pour chaque substance précision si les locaux, matériels et équipements concernés sont décliés à ces préparations et, à défaut, l'organisation mise en place comme les "préparations par campagne" (point 7.3 des BPP).  Nota Bene : L'évaluation des risques vous permet notamment de définir les risques encourus par les opérateurs lors des préparations magistrales et de définir l'équipement de protection nécessaire tant au niveau individuel que collectif. Elle vous permet également de définir une procédure relative à la conductué à letnir en cas de contact avec ces substances. Le brochure l'NRS ND2201, disponible sur le site de l'INRS, vous aidera dans le choix, l'implantation et le contrôle de ces équipements.		
Descriptif des matériels, équipements et installations de préparation  Ex: balances de portée et de sensibilité adaptées et contrôlées annuellement, hottes qualifiées  Voir §1.1.11 des BPP		
Ex : balances de portée et de sensibilité adaptées et contrôlées annuellement, hottes qualifiées  Voir §1.1.11 des BPP  Descriptif des systèmes informatisés dédiés à cette activité  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Notice d'information décrivant l'organisation générale, les moyens et procédures mis en œuvre pour respecter les bonnes pratiques de préparation  Format recommandé : PDF/A ou PDF 1.7 (pdf)  La notice doit notamment décrire les moyens mis en œuvre pour le respecter des dispositions du chapitre 7 des BPP comprenant :  - une description succincte de l'organisation mise en place pour assurer l'exécution de ces préparations (de la réception des substances à la libération pharmaceutique des préparations),  - une évaluation des risques relatifs à la manipulation de substances pouvant présenter un risque pour la santé que vous utilisez dans les préparations, ainsi que les dispositions prises pour la protection du personnel et de l'environnement au regard des risques recensés et notamment de la fiche de données toxicologiques de la substance. Cette évaluation doit être faire pour chaque substance.  - précision si les locaux, matériels et équipements concernés sont dédiés à ces préparations et, à défaut, l'organisation mise en place comme les "préparations par campagne" (point 7.3 des BPP).  Nota Bene : L'évaluation des risques vous permet notamment de définir les risques encourus par les opérateurs lors des préparations magistrales et de définir l'équipement de protection nécessaire tant au niveau individuel que collectif. Elle vous permet également de définir ne procédure relative à la conduite à tenir en cas de contact avec ces substances. L'évaluation et le contrôle de ces équipements.	Format recommandé : PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Notice d'information décrivant l'organisation générale, les moyens et procédures mis en œuvre pour respecter les bonnes pratiques de préparation  Format recommandé : PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)  La notice doit notamment décrire les moyens mis en œuvre pour le respecter des dispositions du chapitre 7 des BPP comprenant :  - une description succincte de l'organisation mise en place pour assurer l'exécution de ces préparations (de la réception des substances à la libération pharmaceutique des préparations),  - une évaluation des risques relatifs à la manipulation de substances pouvant présenter un risque pour la santé que vous utilisez dans les préparations, ainsi que les dispositions prises pour la protection du personnel et de l'environnement au regard des risques recensés et notamment de la fiche de données toxicologiques de la substance. Cette évaluation doit être faite pour chaque substance.  - précision si les locaux, matériels et équipements concernés sont dédiés à ces préparations et, à défaut, l'organisation mise en place comme les "préparations par campagne" (point 7.3 des BPP).  Nota Bene : L'évaluation des risques vous permet notamment de définir les risques encourus par les opérateurs lors des préparations magistrales et de définir l'équipement de protection nécessaire tant au niveau individuel que collectif. Elle vous permet également de définir une procédure relative à la conduite à tenir en cas de contact avec ces substances. Le brochure INRS ND2201, disponible sur le site de l'INRS, vous aidera dans le choix, l'implantation et le contrôle de ces équipements.	Ex : balances de portée et de sensibilité adaptées et contrôlées annuellement, hottes qualifiées	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Notice d'information décrivant l'organisation générale, les moyens et procédures mis en œuvre pour respecter les bonnes pratiques de préparation  Format recommandé : PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)  La notice doit notamment décrire les moyens mis en œuvre pour le respecter des dispositions du chapitre 7 des BPP comprenant :  - une description succincte de l'organisation mise en place pour assurer l'exécution de ces préparations (de la réception des substances à la libération pharmaceutique des préparations),  - une évaluation des risques relatifs à la manipulation de substances pouvant présenter un risque pour la santé que vous utilisez dans les préparations, ainsi que les dispositions prises pour la protection du personnel et de l'environnement au regard des risques recensés et notamment de la fiche de données toxicologiques de la substance. Cette évaluation doit être faite pour chaque substance.  - précision si les locaux, matériels et équipements concernés sont dédiés à ces préparations et, à défaut, l'organisation mise en place comme les "préparations par campagne" (point 7.3 des BPP).  Nota Bene : L'évaluation des risques vous permet notamment de définir les risques encourus par les opérateurs lors des préparations magistrales et de définir l'équipement de protection nécessaire tant au niveau individuel que collectif. Elle vous permet également de définir une procédure relative à la conduite à tenir en cas de contact avec ces substances. Le brochure INRS ND2201, disponible sur le site de l'INRS, vous aidera dans le choix, l'implantation et le contrôle de ces équipements.		
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Notice d'information décrivant l'organisation générale, les moyens et procédures mis en œuvre pour respecter les bonnes pratiques de préparation  Format recommandé : PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)  La notice doit notamment décrire les moyens mis en œuvre pour le respecter des dispositions du chapitre 7 des BPP comprenant :  - une description succincte de l'organisation mise en place pour assurer l'exécution de ces préparations (de la réception des substances à la libération pharmaceutique des préparations),  - une évaluation des risques relatifs à la manipulation de substances pouvant présenter un risque pour la santé que vous utilisez dans les préparations, ainsi que les dispositions prises pour la protection du personnel et de l'environnement au regard des risques recensés et notamment de la fiche de données toxicologiques de la substance. Cette évaluation doit être faite pour chaque substance.  - précision si les locaux, matériels et équipements concernés sont dédiés à ces préparations et, à défaut, l'organisation mise en place comme les "préparations par campagne" (point 7.3 des BPP).  Nota Bene : L'évaluation des risques vous permet notamment de définir les risques encourus par les opérateurs lors des préparations magistrales et de définir l'équipement de protection nécessaire tant au niveau individuel que collectif. Elle vous permet également de définir une procédure relative à la conduite à tenir en cas de contact avec ces substances. Le brochure INRS ND2201, disponible sur le site de l'INRS, vous aidera dans le choix, l'implantation et le contrôle de ces équipements.		
Notice d'information décrivant l'organisation générale, les moyens et procédures mis en oeuvre pour respecter les bonnes pratiques de préparation  Format recommandé : PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)  La notice doit notamment décrire les moyens mis en œuvre pour le respecter des dispositions du chapitre 7 des BPP comprenant :  - une description succincte de l'organisation mise en place pour assurer l'exécution de ces préparations (de la réception des substances à la libération pharmaceutique des préparations),  - une évaluation des risques relatifs à la manipulation de substances pouvant présenter un risque pour la santé que vous utilisez dans les préparations, ainsi que les dispositions prises pour la protection du personnel et de l'environnement au regard des risques recensés et notamment de la fiche de données toxicologiques de la substance. Cette évaluation doit être faite pour chaque substance.  - précision si les locaux, matériels et équipements concernés sont dédiés à ces préparations et, à défaut, l'organisation mise en place comme les "préparations par campagne" (point 7.3 des BPP).  Nota Bene : L'évaluation des risques vous permet notamment de définir les risques encourus par les opérateurs lors des préparations magistrales et de définir l'équipement de protection nécessaire tant au niveau individuel que collectif. Elle vous permet également de définir une procédure relative à la conduite à tenir en cas de contact avec ces substances. Le brochure INRS ND2201, disponible sur le site de l'INRS, vous aidera dans le choix, l'implantation et le contrôle de ces équipements.	Descriptif des systèmes informatisés dédiés à cette activité	
Notice d'information décrivant l'organisation générale, les moyens et procédures mis en oeuvre pour respecter les bonnes pratiques de préparation  Format recommandé : PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)  La notice doit notamment décrire les moyens mis en œuvre pour le respecter des dispositions du chapitre 7 des BPP comprenant :  - une description succincte de l'organisation mise en place pour assurer l'exécution de ces préparations (de la réception des substances à la libération pharmaceutique des préparations),  - une évaluation des risques relatifs à la manipulation de substances pouvant présenter un risque pour la santé que vous utilisez dans les préparations, ainsi que les dispositions prises pour la protection du personnel et de l'environnement au regard des risques recensés et notamment de la fiche de données toxicologiques de la substance. Cette évaluation doit être faite pour chaque substance.  - précision si les locaux, matériels et équipements concernés sont dédiés à ces préparations et, à défaut, l'organisation mise en place comme les "préparations par campagne" (point 7.3 des BPP).  Nota Bene : L'évaluation des risques vous permet notamment de définir les risques encourus par les opérateurs lors des préparations magistrales et de définir l'équipement de protection nécessaire tant au niveau individuel que collectif. Elle vous permet également de définir une procédure relative à la conduite à tenir en cas de contact avec ces substances. Le brochure INRS ND2201, disponible sur le site de l'INRS, vous aidera dans le choix, l'implantation et le contrôle de ces équipements.		
La notice doit notamment décrire les moyens mis en œuvre pour le respecter des dispositions du chapitre 7 des BPP comprenant :  - une description succincte de l'organisation mise en place pour assurer l'exécution de ces préparations (de la réception des substances à la libération pharmaceutique des préparations),  - une évaluation des risques relatifs à la manipulation de substances pouvant présenter un risque pour la santé que vous utilisez dans les préparations, ainsi que les dispositions prises pour la protection du personnel et de l'environnement au regard des risques recensés et notamment de la fiche de données toxicologiques de la substance. Cette évaluation doit être faite pour chaque substance.  - précision si les locaux, matériels et équipements concernés sont dédiés à ces préparations et, à défaut, l'organisation mise en place comme les "préparations par campagne" (point 7.3 des BPP).  Nota Bene : L'évaluation des risques vous permet notamment de définir les risques encourus par les opérateurs lors des préparations magistrales et de définir l'équipement de protection nécessaire tant au niveau individuel que collectif. Elle vous permet également de définir une procédure relative à la conduite à tenir en cas de contact avec ces substances. Le brochure INRS ND2201, disponible sur le site de l'INRS, vous aidera dans le choix, l'implantation et le contrôle de ces équipements.  Pièce justificative à joindre en complément du dossier	Notice d'information décrivant l'organisation générale, les moyens et procédures mis en oeuvre pour respecte	er les
comprenant: - une description succincte de l'organisation mise en place pour assurer l'exécution de ces préparations (de la réception des substances à la libération pharmaceutique des préparations), - une évaluation des risques relatifs à la manipulation de substances pouvant présenter un risque pour la santé que vous utilisez dans les préparations, ainsi que les dispositions prises pour la protection du personnel et de l'environnement au regard des risques recensés et notamment de la fiche de données toxicologiques de la substance. Cette évaluation doit être faite pour chaque substance précision si les locaux, matériels et équipements concernés sont dédiés à ces préparations et, à défaut, l'organisation mise en place comme les "préparations par campagne" (point 7.3 des BPP).  Nota Bene: L'évaluation des risques vous permet notamment de définir les risques encourus par les opérateurs lors des préparations magistrales et de définir l'équipement de protection nécessaire tant au niveau individuel que collectif. Elle vous permet également de définir une procédure relative à la conduite à tenir en cas de contact avec ces substances. La brochure INRS ND2201, disponible sur le site de l'INRS, vous aidera dans le choix, l'implantation et le contrôle de ces équipements.  Pièce justificative à joindre en complément du dossier	Format recommandé : PDF/A ou PDF 1.7 (.pdf)	
utilisez dans les préparations, ainsi que les dispositions prises pour la protection du personnel et de l'environnement au regard des risques recensés et notamment de la fiche de données toxicologiques de la substance. Cette évaluation doit être faite pour chaque substance.  - précision si les locaux, matériels et équipements concernés sont dédiés à ces préparations et, à défaut, l'organisation mise en place comme les "préparations par campagne" (point 7.3 des BPP).  Nota Bene: L'évaluation des risques vous permet notamment de définir les risques encourus par les opérateurs lors des préparations magistrales et de définir l'équipement de protection nécessaire tant au niveau individuel que collectif. Elle vous permet également de définir une procédure relative à la conduite à tenir en cas de contact avec ces substances. La brochure INRS ND2201, disponible sur le site de l'INRS, vous aidera dans le choix, l'implantation et le contrôle de ces équipements.  Pièce justificative à joindre en complément du dossier	comprenant : - une description succincte de l'organisation mise en place pour assurer l'exécution de ces préparations (de la réce des substances à la libération pharmaceutique des préparations),	eption
Nota Bene: L'évaluation des risques vous permet notamment de définir les risques encourus par les opérateurs lors des préparations magistrales et de définir l'équipement de protection nécessaire tant au niveau individuel que collectif. Elle vous permet également de définir une procédure relative à la conduite à tenir en cas de contact avec ces substances. La brochure INRS ND2201, disponible sur le site de l'INRS, vous aidera dans le choix, l'implantation et le contrôle de ces équipements.  Pièce justificative à joindre en complément du dossier	utilisez dans les préparations, ainsi que les dispositions prises pour la protection du personnel et de l'environnemer regard des risques recensés et notamment de la fiche de données toxicologiques de la substance. Cette évaluation être faite pour chaque substance.  - précision si les locaux, matériels et équipements concernés sont dédiés à ces préparations et, à défaut, l'organisa	nt au n doit
	Nota Bene : L'évaluation des risques vous permet notamment de définir les risques encourus par les opérateurs lor préparations magistrales et de définir l'équipement de protection nécessaire tant au niveau individuel que collectivous permet également de définir une procédure relative à la conduite à tenir en cas de contact avec ces substant brochure INRS ND2201, disponible sur le site de l'INRS, vous aidera dans le choix, l'implantation et le contrôle de con	if. Elle ces. La

4/5

valuation quantitat	ive du nombre de	préparations ré	alisées ou projeté	ées, par formes pha	armaceutiques
<b>bservations compl</b> ous pouvez ici expl nstruction de votre	icier la motivation	de votre demar		outes précisions qu	e vous estimeriez util
	. demande par 17 (g				

Demande d'autorisation d'exercice de l'activité de sous-traitance de préparations magistrales ou